Séance du 24 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la salle de réunions, sous la Présidence de Monsieur Pascal THEVENOUX, Maire.

Convocations en date du 18 novembre 2022

Présents : Pascal THEVENOUX, Christophe RONGET, Xavier ANGLEYS, Thierry POUJOL, Françoise BICHARD, Béatrice BROUETTE, Maxime DUCAROUGE, Ludovic GOGUE, Didier MAURICE, Ludovic TINET.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Hervé CHATEAU à Xavier ANGLEYS, Pierre-Yves CAILLIATTE à Ludovic TINET.

Absents excusés : Laurent TALON

Secrétaire de séance : Xavier ANGLEYS

A L'ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 01 septembre 2022

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 01 septembre.

Hôtel restaurant : ratification du protocole transactionnel

Un protocole d'accord a été conclu entre les deux partis. Le Conseil Municipal ratifie à l'unanimité le protocole transactionnel signé par Monsieur le Maire, représentant légal de la commune de Pierrefitte sur Loire et dûment habilité par délibération en date du 29 juillet 2020. Ce protocole devra être homologué par le juge d'appel lors de la prochaine session.

Assainissement : point sur le dossier et attribution des marchés

L'ensemble des subventions venant d'être attribué par l'Agence de l'Eau et le Conseil Départemental de l'Allier, le Conseil Municipal à l'unanimité décidé d'attribuer le marché de travaux :

* Lot 1 : Réhabilitation de la station d'épuration et mise en séparatif des réseaux au groupement d'entreprises BOUHET SCIRPE pour un montant de 769 619€ HT
* Lot 2 : Essais préalables à la réception à la SARL ADTEC pour un montant de 19 954.50€ HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution du marché.

Pour rappel ce programme se décompose de la manière suivante

Dépenses prévisionnelles	916 985.24€ HT
Dépenses retenues par l'Agence de l'Eau	893 810.73€ HT
Subvention prévisionnelle annoncée	719 684.43€ HT
Resta à charge communale	197 300.81€ HT

Repas des aînés : prix du repas pour les accompagnants

Le traditionnel repas des aînés est offert aux personnes à partir de 70 ans, pour les conjoints ou autres personnes souhaitant les accompagner, le prix du repas est fixé à 23€.

Eclairage public : point sur les horaires d'éclairage

L'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire, Le Maire dispose, à ce titre, de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation de l'éclairage. Monsieur le Maire expose que la question de l'éclairage public est devenue un enjeu majeur pour les collectivités

territoriales, à la fois énergétique, économique et écologique. Le concept « éclairer juste » confirme l'intérêt collectif qui doit guider l'action municipale en la matière. Monsieur le Maire précise que la problématique de l'éclairage public représente un équilibre entre la chasse au gaspillage et la sécurité. Les horaires d'extinction de l'éclairage public sont actuellement de 23h à 6h30.
Après débat, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'extinction de l'éclairage public de 22h30 à 6h30 à compter du 1er janvier 2023. Un nouvel arrêté sera pris en ce sens et transmis au SDE pour l'application des nouveaux horaires.
Pour des raisons de sécurité, le Conseil Municipal à l'unanimité souhaite le maintien en permanent des foyers suivants :

* Armoire A01	Foyer 08 : Pont des Myards
	Foyer 12 : Rue du Commerce
	Foyer 66 : Rue du Canal
* Armoire A02	Foyer 34 : Carrefour route de Saligny
	Foyer 36 : Route de Diou

Recensement de la population : appel à candidature

L'Insee organise chaque année le recensement de la population. Cette opération, menée en partenariat avec les communes, permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelles que soient leur origine et leur nationalité. Le recensement fournit également des informations statistiques sur la population (âge, diplômes…) et les logements. La commune de Pierrefitte sur Loire sera concernée en début d'année 2023. Pour assurer le recensement de la population, la mairie va procéder au recrutement d'un agent recenseur.

Logement communal : montant du loyer, de la caution et attribution du logement

Suite au départ des locataires du logement communal situé « 10 Rue du Canal » il convient de fixer le montant du loyer et du dépôt de garantie. Le loyer, inchangé, est à 380€ mensuel, il est payable d'avance le premier de chaque mois à la Caisse du Service de Gestion Comptable d'Yzeure. Le dépôt de garantie, inchangé également est à 380 €. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau bail avec Madame Estelle LAPRETRE à partir du 1 novembre 2022.

Préfecture : désignation d'un correspondant « incendie et secours »

Un correspondant Incendie et Secours devait être nommé avant le 01.11.2022. Ce dernier sera l'interlocuteur privilégie du SDIS, informera, sensibilisera le Conseil Municipal et les habitants sur les questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile et participera à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.
Monsieur Xavier ANGLEYS accepte cette mission complémentaire à celle du référent défense. Le Conseil Municipal accepte cette candidature à l'unanimité.

Interco : remboursement de la consommation d'eau pour les mobil-home

La somme de 708.01€ sera demandée à la Communauté de Communes au titre de la participation pour la consommation d'eau de l'année 2022 des mobil-homes lui appartenant.

Cantine : augmentation du prix du repas

Le Conseil Municipal fixe le tarif des repas de la cantine pour l'année 2023 à :

* 2.20€ le repas enfant * 4.40€ le repas adulte

Cette augmentation est motivée par l'augmentation des produits alimentaires sans tenir compte de l'augmentation des couts énergétiques et de main d'œuvre.

Questions diverses

Demande des habitants de « l'Impasse Château Morand » pour la pose d'un miroir

Pour faire suite à la demande des propriétaires de « l'Impasse Château Morand » pour installer à leur frais un miroir de sécurité sur le trottoir situé en face de leur entrée, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande étant entendu que les dépenses seront à la charge exclusive des demandeurs.

Demande de Madame LARDY pour la pose d'un abri de jardin au camping municipal

Pour faire suite à la demande de Madame LARDY pour installer un abri de jardin sur son emplacement au camping municipal, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande étant entendu que les dépenses seront à la charge exclusive de la demanderesse.

Départ locataire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Denis RAFFIN a donné son préavis de départ au 31 janvier 2023.

Monsieur Xavier ANGLEYS expose son compte rendu de la réunion avec la gendarmerie de Dompierre

Au cours de cette matinée assez dense à la Mairie de Dompierre, de nombreux thèmes furent abordés par le nouveau Capitaine Commandant la Compagnie de Moulins Yann Rose :

* La création d'une structure nouvelle Prévention des atteintes aux personnes notamment intra familiales,
* La lutte contre les stupéfiants (lors de contrôles routiers),
* La sécurité individuelle avec une application spécifique pour smartphone "Ma Sécurité"
* Sur le plan collectif, la proposition de "Vigilance Citoyenne" en remplacement de "Voisins Vigilants" initialement propriété initiale de la gendarmerie, mais devenue civile et donc payante. Cette proposition sera discutée lors d'un prochain Conseil Municipal

Monsieur Xavier ANGLEYS expose son compte rendu de la réunion du Comité de Pilotage Itinéraire de découverte

Cette première réunion a permis de faire le point sur la visite des diverses pépites touristiques réalisée par le Cabinet Folléa et commentée par les divers maires du linéaire. Si quelques sites éloignés de l'itinéraire ont été abandonnés, le cabinet Folléa va concentrer son travail de proposition d'action au profit de ceux retenus, in fine, par les élus du linéaire (pour Pierrefitte, la zone de loisir et le centre bourg). Ces propositions ainsi que le dossier de présentation en commission nationale pour l'obtention du label seront présentés aux élus lors d'une réunion en janvier 2023.

Commission tourisme

Une réunion de la Commission Tourisme a été programmée le 3 décembre à 10h au camping afin de faire le point de la saison 2022, de voir les améliorations à apporter et de décider de l'emplacement exact du Poteau de basket commandé en mai pour améliorer l'attraction du camping pour les jeunes et reçu seulement en septembre.

Investissement 2023

Le tracteur tondeuse acquis en 2006 et nécessitant de grosses dépenses d'entretien, il est proposé au Conseil Municipal d'envisager son remplacement au budget 2023. Des devis ont été demandés. La décision sera prise lors d'une prochaine réunion.